



## PROCEDURE DE CANDIDATURE A UNE BOURSE ERASMUS+

### POUR LA MOBILITE DE STAGE 2021/2022

#### CANDIDATS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE MOBILITE DE STAGE ERASMUS+

- Etre inscrit en BTS notre établissement
- Etre de nationalité d'un des pays de l'UE. Une restriction : un étudiant ne peut pas se porter candidat pour partir dans un pays dont il est ressortissant
- Le stage doit faire partie intégrante du programme pédagogique inscrit au référentiel du BTS
- L'étudiant doit fournir la convention de stage qui s'ajoute au dossier de mobilité Erasmus+ (celui-ci ne remplace pas la convention de stage)
- Le stage doit s'effectuer à temps plein
- Le stage doit se faire dans l'un des 32 pays participants au Programme Erasmus+ Stage
- La durée du stage doit être de 2 mois minimum (de date à date) et de 12 mois maximum
- L'étudiant ne doit pas cumuler plus de 12 mois de mobilité Erasmus+ (études et/ou stages) par cycle d'études

NB : un étudiant en situation de handicap peut se porter candidat au même titre que tout autre étudiant. Les besoins spécifiques relatifs à son handicap seront analysés et les moyens nécessaires seront accordés par l'agence nationale pour rendre possible sa mobilité

#### PAYS ELIGIBLES POUR LA MOBILITE ERASMUS+ STAGE

- Les 27 pays de l'union européenne (UE);
- Les 3 pays (hors UE) de l'espace économique européen : Islande, Liechtenstein, Norvège
- Les pays candidats à l'adhésion : Macédoine, Turquie.

#### ENTREPRISES D'ACCUEIL ELIGIBLES

Tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public au privé, située dans un des 32 pays éligibles, quelle que soit sa taille, son statut juridique, ou son secteur d'activité économique, y compris l'économie sociale.

Ne peuvent pas être éligibles comme organismes d'accueil :

- Les Institutions de l'UE et les autres organes de l'UE, y compris les agences spécialisées <https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies>
- Les organisations gérant les programmes européens : telles que les agences nationales afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et/ou de double financement.

#### CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

**Un impératif** : dossier complet et respect des échéances, ***tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte***

- Principes communs de sélection inscrits dans la charte :
  - Équité de traitement des candidats
  - Transparence des critères de sélection
  - Non-discrimination des publics les + éloignés de la mobilité

- Critères propres au Lycée de Gascogne :

- Motivation et engagement
- Motivation et engagement pour la mobilité que l'équipe pédagogique constatera (activité de recherche de stage). Le lycée apportera également son soutien dans cette démarche par l'intervention des professeurs pour aider l'étudiant à choisir des entreprises et des projets éligibles aux attentes de la formation et pour favoriser tous contacts et dialogues avec les entreprises.
- Motivation et engagement dans la formation (assiduité, implication, résultats académiques etc ...)
- Intérêt pour la langue\* de travail du stage et la culture du pays d'accueil  
\* La langue de travail peut éventuellement être différente (anglais) de la langue pratiquée dans le pays d'accueil. Toutefois l'intérêt pour la culture est supposé induire le respect des modes de fonctionnement et la capacité d'adaptation. Il s'agit plus de mesurer l'attitude et l'engagement que le niveau, la mobilité ayant justement pour objectif des progrès dans ce sens. Le niveau requis peut dépendre des compétences à mettre en œuvre lors du stage et est validé par le professeur de langue.
- Capacité à respecter les procédures
- Capacité à respecter les règles (documents à rendre etc..) et respect des conditions de présentation exigées pour la candidature

- Sélection des candidats par une commission :

Une commission, constituée de professeurs, d'agents administratifs et du référent Erasmus+, se réunit pour étudier les candidatures et sélectionner les étudiants bénéficiaires au regard des critères mentionnés.

La commission classe les étudiants en trois groupes :

- Allocataires ERASMUS +. Ces candidats sont classés du plus méritant au moins méritant. Ils formalisent en signant leur contrat de mobilité avec le lycée.
- Les étudiants participants non allocataires. A ce titre, ils pourront éventuellement bénéficier de l'inscription comme étudiants ERASMUS + sans percevoir d'allocation. Ils constitueront aussi une liste d'attente en cas de désistement d'étudiants allocataires.
- Les étudiants non retenus pour une candidature ERASMUS +.

Le montant de la bourse est défini par la commission et voté au Conseil d'Administration, en fonction des règles imposées par le programme Erasmus + :

- la classification des pays par groupes, avec des fourchettes d'allocations imposées
- l'obligation de verser la même somme pour tous les étudiants allocataires effectuant un stage dans un même groupe de pays, indépendamment de la situation particulière de chaque étudiant
- la décision d'une bourse totale ou partielle

Une fois sélectionnés, les étudiants signent avec le lycée un contrat de mobilité de stage Erasmus+ précisant leurs droits et devoirs d'étudiants ERASMUS+ et les engageant à respecter les conditions indiquées dans la Charte de l'étudiant ERASMUS. Les étudiants signent également un contrat pédagogique avec le lycée et l'entreprise d'accueil, dans lequel sera précisée la nature du stage prévu, les objectifs et missions, les personnes référentes.

## **REGLES A RESPECTER IMPERATIVEMENT**

L'étudiant doit remplir toutes les obligations de l'étudiant ERASMUS + :

- Lire et accepter la charte de l'étudiant Erasmus+
- Respecter toutes les étapes de la procédure annoncée, remettre tous les documents demandés en bonne et due forme et dans les délais requis.

**ATTENTION : dans le cas de non remise de l'un des documents, de non-respect des délais ou de non-exécution d'une des procédures, le dossier de l'étudiant pourra ne pas être étudié ou l'étudiant pourra être amené à rembourser une partie ou la totalité de l'allocation octroyée s'il a été sélectionné en tant que bénéficiaire.**

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- ✓ Le pré-dossier
- ✓ Le contrat de mobilité Erasmus+ Stage
- ✓ Copie de la convention de stage dûment complétée et signée
- ✓ Copie de la carte européenne d'assurance maladie et l'attestation de sécurité sociale
- ✓ Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et d'assurance rapatriement
- ✓ Copie de l'avis d'imposition sur les revenus de 2018 des 2 parents
- ✓ Copie de l'avis d'attribution de bourse avec mention de l'échelon si vous êtes boursier
- ✓ Un RIB à votre nom

## LES ECHEANCES\*

Réunion d'information	Tous les élèves de 1 <sup>ère</sup> année de BTS informés individuellement via l'ENT, ainsi que les professeurs principaux et professeurs de langue	13/12/2021
Pré-dossier de candidature à	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formulaire de candidature (à télécharger sur le site du lycée)</li> <li>• convention de stage (à défaut la fiche de liaison et/ou la lettre d'acceptation par l'entreprise)</li> <li>• copie de l'attestation d'assurance maladie</li> <li>• copie de la carte européenne d'assurance maladie (valide aux dates du stage)</li> <li>• copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et d'assurance rapatriement</li> <li>• avis d'imposition sur les revenus de 2018 des 2 parents</li> <li>• avis d'attribution de bourse avec mention de l'échelon si vous êtes boursier</li> <li>• RIB</li> </ul>	Avant le 14/01/2022
Convention de stage	Dépôt de la copie de la convention de stage dûment complétée et signée	Avant le 15/02/2022
Contrat de Mobilité de Stage Erasmus+	A compléter et remettre dès qu'il sera adressé à l'étudiant	Février/Mars 2022
Contrat de Mobilité Pédagogique Erasmus+	A compléter et remettre dès qu'il sera adressé au professeur de langue référent	Février/Mars 2022
1 <sup>er</sup> test de langue OLS	Dès que l'étudiant reçoit l'invitation par mail à se connecter sur la plateforme OLS	Mars/Avril 2022
Réunion de préparation au départ	Date confirmée à chaque participant via l'ENT	Mars/Avril 2022
Attestation de stage Erasmus+ (différente de l'attestation du lycée)	L'attestation est présente dans le contrat de mobilité pédagogique. Elle est à faire compléter et signer par le tuteur dans l'entreprise à la fin du stage et à remettre au référent Erasmus dès la rentrée	Durant le stage
Passeport Europass	A compléter à la fin du stage avec le tuteur de l'entreprise et à remettre au référent	Durant le stage

	Erasmus dès la rentrée	
Rapport de stage Erasmus+ (différent du rapport de stage du lycée)	Dès que l'étudiant reçoit l'invitation par mail à se soumettre son rapport en ligne	Durant le stage
2 <sup>ème</sup> test de langue OLS	Dès que l'étudiant reçoit l'invitation par mail à se connecter sur la plateforme OLS	Durant le stage

***\*Sous réserve de modification***



***Votre dossier sera définitivement pris en compte et passera en commission de sélection s'il est remis complet dans les délais mentionnés.***

L'ensemble des informations est consultable sur le site du lycée, rubrique « A l'International / Mobilité – Stages / Dispositif Européen Erasmus+ »